



## **COMPTE – RENDU SEMINAIRE NATIONAL DES CADRES CRETEIL les 29 ET 30 Mars 2008**

Ce Séminaire organisé dans les locaux du Comité Départemental Olympique et Sportif a rassemblé 45 cadres Bio, IFBS, MFB1 et MFB2, dont 24 provenant des différentes régions fédérales métropolitaines et 21 cadres de la région Ile de France –Picardie. L'organisation en revient à Jacques DUMAS assisté des cadres de la CDEBS du Val de Marne en particulier Jeanine GUND, Laurence COLOMBO et Nathalie TRETOUT et Danièle HEBRARD que nous remercions ici. Les débats ont eu lieu sous la présidence de Patrice PETIT de VOIZE, Président National de la CNEBS, assisté de Jacques DUMAS, Bernard MARGERIE, Frédéric GUIMARD et Christian ALEGOËT.

Le programme comportait six chapitres :

- 1- Présentation des documents approuvés par le Comité Directeur National, dont les nouveaux brevets ( Paris 2007).
- 2 - Les Questionnaires de présélection aux Brevets de MFB1 et MFB2
- 3 - Travail en Ateliers : Attestation de découverte
- 4 - Travail en Ateliers : Démarche pédagogique pour le Brevet de Plongeur Niveau 1 BIO
- 5 - Travail en Ateliers : Stages Nationaux de Biologie – Les attentes
- 6 - Questions - Réponses

### **Présentation de l'Equipe d'Animation :**

Patrice PETIT de VOIZE, Président National de la CNEBS  
Jacques DUMAS, Vice –Président  
Bernard MARGERIE, Délégué du Collège des INBS  
Frédéric GUIMARD, Chargé de la modification du site de la CNEBS avec Michel PEAN  
Christian ALEGOËT, Chargé du Secrétariat

A cette partie de l'Equipe présente s'ajoutent :

Richard LION, chargé de la Trésorerie  
Patrick MAILLARD, Conseiller Scientifique  
Michel PEAN, Web – Master  
Annie LAFOURCADE, Chargée des Brevets et des documents de la CNEBS  
Vincent MARAN, Chargé du développement de DORIS  
Christine LACROIX, Responsable du concours « Les Yeux de DORIS »

### **Les documents approuvés par le Comité Directeur National :**

Plusieurs documents ont été étudiés par le Collège des INBS, discutés avec les membres de la CNEBS et après approbation proposés au Comité Directeur National :

- 1- Le Règlement Intérieur de la CNEBS
- 2- Le règlement Intérieur du Collège Fédéral des INBS
- 3- Le Guide du Responsable de Commission et du Moniteur fédéral de Biologie Subaquatique
- 4- Les nouveaux Brevets de Biologie

L'ensemble de ces documents a été approuvé lors réunions du CDN de Juin 2007 pour les documents 1,2et 3 et d'octobre 2007 pour le document 4.

Les Règlements Intérieurs ont été élaborés par Christian BERGMANN (INBS). Le Règlement Intérieur de la CNEBS est disponible sur le site de la CNEBS.

Le Guide du Responsable est un ouvrage collectif dont le but est de pouvoir renseigner l'ensemble des cadres Bio tant sur le fonctionnement de la FFESSM que celui de la CNEBS. Il comprend donc plusieurs chapitres permettant de répondre aux questions qui se posent le plus souvent.

En ce qui concerne les nouveaux brevets, cette modification a eu entre autres pour principale raison d'éviter les dérives qui parfois été constatées au cours des 10 dernières années ou nous avons assisté à des formations d'un niveau trop élevé ou au contraire de formations trop sommaires. Il s'agit donc d'un rééquilibrage des formations quelles que soient les régions, sachant qu'il ne doit plus exister de formations spécifiquement Atlantique – Manche ou Méditerranée ou mers Tropicales d'autant plus que le plongeur d'aujourd'hui est un globe –trotter qui fréquente donc toutes les mers.

L' Animateur Fédéral de Biologie Subaquatique disparaît et est remplacé par le Plongeur Bio Niveau 1. Ceci met fin à la polémique qui existe depuis longtemps sur cette appellation qui d'ailleurs ne correspondait pas à la réalité puisque il a rarement été vu des Animateurs animer la Bio au sein des clubs. La formation du Plongeur Bio Niveau 1 est allégée par rapport à l' AFBS puisque la formation n'est plus que de 16 heures et avec un nombre de plongées défini.

Le deuxième brevet, celui de plongeur Bio Niveau 2 est un approfondissement des connaissances. et correspond à l'ancien IFBS allégé de sa partie pédagogique, il permet donc de faire évoluer ses connaissances sans envisager d'entrer dans la filière d'encadrement.

L' Initiateur Fédéral de Biologie Subaquatique devient le Premier Niveau d'Encadrement et le programme est très axé sur la pédagogie puisque le module pédagogique comprend 7 compétences. Il permet de former des Plongeurs Bio Niveau 1, de délivrer les Attestations de Découverte, et de participer avec un Moniteur Fédéral 1<sup>er</sup> degré à la formation des plongeurs Bio Niveau 2

Le cursus des Brevets de Monitorat 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés est composé d'ajustements et de précisions nécessaires en particulier par la mise en place d'une évaluation des connaissances tant « bio » que fédérales. Il n'y a pas de grands bouleversements dans ces formations.

L' Instructorat n'est pas un Brevet mais une cooptation par le Collège des INBS

### **Certes de Brevets :**

Les nouvelles cartes de Brevets seront disponibles lors de l'Assemblée Générale de la FFESSM à TOULOUSE. Leur format est celui de la carte des brevets techniques et il a été choisi une illustration de ces cartes pour chaque brevet Bio.

Le travail important qui a permis la réalisation assez rapide de ces cartes est du à Jacques DUMAS et Albane PUGET.

Les représentations de ces cartes figurent en annexes

### **Les Questionnaires MFB1 et MFB2**

Ces questionnaires ont été élaborés et présentés par Frédéric GUIMARD pour les MFB1 et Jacques DUMAS pour les MFB2 à partir du travail réalisé par le Collège Fédéral des Instructeurs Nationaux de Biologie Subaquatiques

| <b>POURQUOI UN QUESTIONNAIRE ?<br/>COMMENT ?</b>  |  |
|---|--|
| <b>MFB1</b>   | <b>MFB2</b>  |
| <b>POURQUOI UN QUESTIONNAIRE ?</b>  |  |
| Un questionnaire pour EVALUER de manière OBJECTIVE les connaissances des candidats MFB1 (Module 1)<br>La questionnaires est basé sur le Hors Série SUBAQUA n°1 et le Guide du Dirigeant BIO<br>La Questionnaire comporte des questions écrites sur 3 thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Biologie</li> <li>- La FFESSM</li> <li>- La CNEBS</li> </ul> La Questionnaires est fourni par le Collège Fédéral des INBS aux Présidentes ou Présidents de CREBS. S'il n'est pas MFB2, ce dernier fait appel à un MFB2 qui fait passer le test. | Un questionnaire pour EVALUER de manière OBJECTIVE les connaissances des candidats MFB2 (Modules 1 et 2)<br>Le questionnaire est basé sur les nouveaux cursus MFB2 et le guide du Dirigeant BIO<br>Le questionnaire comporte des questions écrites sur chacun des modules suivants :<br>Module 1 : Evaluation des connaissances<br>Module 2 : Réglementation (Organisation de la FFESSM et de la CNEBS)<br>Le questionnaire est préparé par les INBS à partir des questions établies par le Collège Fédéral des INBS et actualisé chaque année |

|  |  |
|--|--|
|  | <b>EVALUATION DES CONNAISSANCES BIO</b>  |
|  | Module 1 : Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1A Organisation des êtres vivants</li> <li>➤ 1B Thèmes transversaux</li> <li>➤ 1C Milieu Physique</li> <li>➤ 1D Applications pratiques des connaissances</li> </ul> |
|  | <b>REGLEMENTATION ( FFESSM et CNEBS)</b>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2A FFESSM et CNEBS</li> <li>➤ 2B Organisation des plongées</li> <li>➤ 2C Organisation d'un stage</li> <li>➤ 2D Protection de l'Environnement</li> </ul>                                 |

|  |  |
|--|--|
| <b>TYPES DE QUESTIONS</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réponse Vrai / Faux</li> <li>➤ Questions à choix multiples</li> <li>➤ Questions à choix et Réponses multiples</li> <li>➤ Associations</li> <li>➤ Réponses brèves (1 phrase)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Questions de réflexion à développer</li> <li>➤ Questions à réponses brèves (1-2 phrases)</li> </ul>   |
| Rq : Pas de questions éliminatoires  | Rq : Pas de questions éliminatoires  |
| <b>REPARTITION DES QUESTIONS</b>   |  |
| Répartition : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 / 3 de questions Bio</li> <li>➤ 1 / 3 de questions sur la FFESSM et la CNEBS</li> </ul> Quantité <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 30 questions Bio</li> <li>➤ 15 questions sur la FFESSM et la CNEBS</li> </ul> | Répartition : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 / 2 de questions Bio</li> <li>➤ 1 / 2 des questions sur la FFESSM et la CNEBS</li> </ul> Quantité : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 questions Bio par thème, soit 16 questions (8 par module)</li> </ul> |
| <b>BAREME</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Au moins 20 questions bio correctes</li> <li>➤ Au moins 10 questions fédérales correctes</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Au moins 6 / 8 questions Bio correctes</li> <li>➤ Au moins 6 / 8 questions fédérales correctes</li> </ul>   |

### **Synthèse des Travaux de l'Atelier « Attestation de découverte »**

Il est souhaité un correctif dans le texte des brevets : remplacer le terme « après accord du président de CREBS » par « après information du président de CREBS », car sinon c'est trop contraignant et pas bien adapté à un grand développement.

#### ***Question 1 : Faut-il plus préciser le contenu de formation ou le laisser libre sachant que ce n'est pas un brevet ?***

Globalement le programme proposé paraît suffisamment complet compte-tenu du nombre d'heures de formation théorique (3 heures).

Il apparaît néanmoins la nécessité d'insister sur le respect de l'environnement aquatique mais aussi terrestre proche. Le point le plus important est le « comportement du plongeur ».

Ce qui compte est de pouvoir mettre un nom sur ce que l'on voit et ne pas parler de ce que l'on ne voit pas, du moins pendant le temps imparti, et en insistant avec des mots qui doivent frapper les esprits (attirer l'attention sur certains termes comme « biotopes, pollutions, environnement... »).

Quel que soit le contexte local, il est nécessaire pour le formateur de s'adapter aux circonstances (sites de plongées...).

Bien préciser qu'il s'agit d'une attestation et pas d'un niveau de Biologie au rabais. L'IFBS a latitude d'évolution à l'intérieur du programme.

#### ***Question 2 : Un document pédagogique est-il nécessaire ? Si oui, sous quelle forme ?***

Très souvent les gens aiment bien repartir avec un document léger, et le mieux pourrait être un document format A5 qui correspond à celui du carnet de plongée, mais il existe des plaquettes immergeables qui sont utilisables sur le bateau, donc pour celui qui souhaite suivre la formation, il

n'est à priori pas nécessaire d'avoir un document papier, par contre il serait intéressant d'envisager un document pour les formateurs

**Question 3 : Un document pédagogique pourrait-il servir aux « Guides de Palanquée » ?**

Oui, un tel document serait utile car le P4 doit susciter le comportement en plongée donc il faudrait que ce document insiste sur le respect du milieu, l'environnement et les espèces protégées. Il faut que ce document soit simple et accessible ;

On ne peut pas obliger les P4 à suivre la formation Bio, par contre avec l'Attestation de découverte celle – ci permet de les faire entrer dans le système de formation.

**Question 4 : Questions que vous vous posez ?**

**1- Quelles limites pour éviter les dérives vers le niveau Plongeur Bio N1 ?**

En quelques heures, il faut surtout être très pragmatique et rester comme cela l'a été dit avant dans ce qui est visible dans les plongées courantes et donner les premiers éléments concernant les caractéristiques de reconnaissance.

**2 – Comment font les autres organismes de plongée ?**

Il n'y que la FFESSM qui assure une formation aussi complète en Biologie, PADI fait une formation à l'Open Water Diver, mais qui est très succincte.

**3 – Quelle forme prendra cette Attestation, quelle gestion, qui la délivre, quelle communication, le nombre de stagiaires est-il limité, critères de validation pratique : plongée, randonnée subaquatique, aquarium, estran ?**

Il s'agira comme pour le baptême de plongée d'un format papier réalisé suivant la charte graphique du baptême. Cette attestation sera numérotée et 3000 exemplaires sont disponibles à la FFESSM en fourniture fédérale.

Nombre limite de stagiaires par IFBS : adapté à l'activité, soit l'arrêté de 98 pour la plongée scaphandre, règlementation de la randonnée subaquatique (max 8 pour un guide), et bon sens pour l'Estran c'est-à-dire pas de vraie limite si ce n'est la pratique pédagogique...

Comme indiqué, il ne peut s'agir que de plongée et / ou de randonnée subaquatique ; il ne peut être délivré d'attestation lors d'une visite d'aquarium ou de sorties sur l'Estran.

Les critères de validation pratique sont ceux définis par l'arrêté du 22 juin 1998 en ce qui concerne la plongée, et les règles définies fédéralement pour la randonnée subaquatique

Le nombre de stagiaires est laissé à l'appréciation et au bon sens de l'encadrant.

**NOTA : Suite à une polémique lancée le lendemain du séminaire sur certains points par un des participants, du moins partiellement sans que celui-ci ne fasse part de ses opinions lors des débats , le président de la CNEBS a envoyé une lettre aux Présidents de CREBS qui met les choses au point sur les courriers à propos du coût de cette attestation ainsi que sur le modalités de délivrance. Le débat est donc clos puisque le décideur est le Comité Directeur Fédéral. Cette lettre est jointe en annexe au présent rapport.**

**Il nous paraît également nécessaire de préciser contrairement à ce qui a été dit que les attestations de baptêmes de plongée ne sont pas gratuites mais facturés aux clubs comme tous les brevets technique (dont acte).**

**Synthèse de l'Atelier « Initiation Niveau 1 »**

**Question 1 : Quels sont les manques pour pouvoir mettre en place facilement les formations ?**

Le premier point est le transfert d'information : Région, Codep, Clubs. Il y a un véritable problème de communication en particulier au niveau de la motivation des cadres dans les clubs, où les informations ne passent pas. La motivation des cadres pour travailler en équipe est un frein observé.

Expliquer un peu mieux comment réaliser ce type de cours et préciser ce que l'on entend par « rapports des êtres vivants entre eux et le milieu », ainsi que les critères de distinction observables en plongée.

**Question 2 : Faut-il préparer un document pédagogique ? Si oui sous quelle forme ? .**

Non pour les stagiaires, oui pour les formateurs.

Il apparaît nécessaire d'avoir un document qui permette de situer le niveau de formation avec un vocabulaire adapté. Ce document pourrait être réalisé sous forme de document téléchargeable ou Hors Série Subaqua ;

Ceci n'exclut pas le travail avec les photographes. Le document devrait détailler le contenu de formation, mieux préciser ce qu'on entend par « rapport des êtres vivants », situer le niveau de formation et les critères d'évaluation pour certains et pour d'autres ne surtout pas donner de critères stricts. Le plus important reste le comportement...

Quid d'une classification simplifiée avec des critères de distinction observables en plongée ?

**Question 3 : Questions que vous vous posez ? Problèmes rencontrés**

Peut-on remplacer une plongée par une visite de l'Estran ? Que vont faire les AFBS déjà nommés ? Qu'en est-il de la formation Bio par rapport aux formations Techniques ?

Il ne peut être question de remplacer ce qui est défini par une visite de l' Estran, il s'agit d'un niveau de Plongeur Bio , donc qui dit plongée dit immersion. Une visite de l'Estran, si elle peut faire l'objet d'une partie de la formation ne peut en aucun cas remplacer le nombre de plongées définies.

Les AFBS déjà nommés suivent le cursus des autres niveaux donc plongeur Bio Niveau 2 puis IFBS s'ils le souhaitent..

Il n'y a rien de changé en ce qui concerne la formation bio par rapport aux formations techniques : rien n'empêche d'accepter un niveau 1 Technique dans une formation Bio, par contre, son brevet de Plongeur Bio Niveau 1 ne pourra lui être délivré que lorsque ce Plongeur Niveau 1 Technique aura obtenu son Niveau 2 Technique

**Synthèse de l'Atelier « Stages Nationaux »**

Avant la répartition en ateliers, le Président National de la CNEBS, Patrice PETIT de VOIZE a souhaité apporter quelques précisions suite aux constatations faites par les organisateurs de ces stages depuis maintenant six ans.

« Il n'y a plus d'apport de connaissances après l'IFBS, il a donc été décidé par le bureau de la CNEBS de créer pour les MFB1 et MFB2 des stages permettant d'aborder des sujets qui ne sont pas généralement traités dans les formations précédentes. »

La CNEBS prend en charge 2 moniteurs par type de stage et par région.

Curieusement en 2007, le nombre d'inscrits au stage MFB1 était si faible (4 MFB1 inscrits **dans les délais** pour une centaine d'actifs indiqués par les Présidents de CREBS) que nous avons du l'annuler, sachant toutefois que pour ceux qui s'étaient inscrits, il nous a fallu rembourser les billets de transport achetés suffisamment de temps à l'avance pour minimiser les frais.

Tout aussi curieusement, le stage MFB2 a fait le plein alors que la quantité de MFB2 est très nettement inférieure à celle des MFB1.

LA CNEBS apporte sur un plateau ces stages et prend en charge tous les frais qu'ils induisent à savoir, déplacements, hébergement, repas. De plus l'organisation d'un stage nécessite une organisation qui doit tenir compte des possibilités d'hébergement mais aussi et surtout de trouver des scientifiques qui acceptent de se déplacer bénévolement pour nous donner des éléments que nous ne trouvons qu'à leur contact.

Nous ne voulons pas court-circuiter le système de communication hiérarchisée de la FFESSM qui comprend pour la CNEBS le passage par les CREBS pour diffuser l'information.

La question qui se pose alors est de savoir si ce type de rencontre doit être maintenu et dans ce cas ce que vous attendez de ces stages et à qui ils doivent s'adresser ?

**Question 1 : Qu'attendez vous de ces stages ?**

Un perfectionnement scientifique dont le contenu doit être plus précisément défini avant le stage, mais dont les connaissances acquises peuvent être réutilisées par la suite.

Que les dates soient fixes et soient étudiées en fonction des activités, par exemple les vacances scolaires sont à éviter ainsi que les périodes de rentrée comme septembre ou octobre. Il serait souhaitable que les dates soient les mêmes chaque année.

Le fait de réaliser une plongée est appréciable, mais deux plongées le seraient encore mieux , car trimbalier son matériel pour une seule plongée est très contraignant .

Ces stages pourraient également concerner des cours spécifiques de pédagogie ou d'utilisation des multimédias.

Il serait souhaitable de pouvoir avoir un compte-rendu des interventions, en particulier lorsqu'un scientifique intervient.

**Question 2 : A qui ils doivent s'adresser ? Pourquoi ?**

L'unanimité se fait sur une ouverture à tous les encadrants ACTIFS donc y compris les IFBS puisque il est maintenant indiqué dans les brevets de Marignane 2007 que l'IFBS est le premier niveau d'encadrant. Mais il faut avoir la certitude qu'il s'agit bien d'encadrants actifs.

**Question 3 : Faut-il séparer les MFB1 et les MFB2 ? Pourquoi ?**

L'unanimité sur le fait que la séparation des MFB1 et des MFB2 n'est pas souhaitable, tout en conservant le principe de la présence d'un scientifique.

Envisager deux stages joints MFB1 et MFB2 à deux endroits et deux dates

**Question 4 : Quels sont les sites que vous proposeriez ?**

Varié les régions tout en tenant compte de la météo, éventuellement en alternance Nord, Sud, Eau douce, Atlantique, Méditerranée y compris la Corse, eau douce, mais également Aquarium, Muséum d'Histoire Naturelle

**Commentaires du Président de la CNEBS et des animateurs :**

La difficulté dans ces stages est de trouver des organisateurs, de trouver des sujets et bien entendu des intervenants. Ceci demande un temps important de recherches et d'organisation.

Mais sur le principe de stages mixtes MFB1-MFB2 ceci est d'autant plus possible que dès cette année (2008), la CNEBS profite de l'organisation par la région Bretagne-Pays de la Loire d'un Colloque appelé « Biennale BIO Bretagne » (les 3B) qui aura lieu les 11 et 12 octobre à PERROS GUIREC (Département des Côtes d'Armor) pour lequel la CNEBS a retenu 48 places correspondant aux 12 régions métropolitaines et à raison de 2 moniteurs MFB1 et/ou MFB2 par région.

Le programme indiqué par Bernard MARGERIE est le suivant :

Deux ateliers sur le bateau du CAP à Trébeurden :

- Les mouillages écologiques, une solution durable ?
- Le plongeur, un acteur de la surveillance du territoire ?

Trois ateliers à terre :

- La création des parcs marins, un outil pour la gestion intégrée de la zone côtière
- La réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc
- L'aménagement littoral, conflit d'acteurs et notion de territoire

**Questions – Réponses :**

➤ **1-Pourquoi un IFBS ne peut pas organiser la formation d'un Plongeur Bio Niveau 2 ?**

- Le niveau du Plongeur Bio Niveau 2 est le même que celui de l'IFBS, sauf le module pédagogique. Les prérogatives de l'IFBS comprennent la « Participation » à la formation des niveaux Plongeur niveau 2, sous la responsabilité d'un MFB1 au moins. Le MFB1 a acquis de l'expérience pédagogique et assis ses connaissances sur l'expérience à la fois pédagogique et de terrain.

➤ **2-Un CODEP peut-il délivrer des Brevet « papier » ? (remise de brevets convivial)**

- Pourquoi pas, mais est-ce bien nécessaire pour la convivialité ? La remise peut se faire à la réception des cartes FFESSM. Dans tous les cas, le seul brevet valable sera la carte FFESSM.

➤ **3-Comment faire pour le stage spécifique MFB1 lorsqu'on est isolé dans sa région et pour limiter les frais ?**

- La meilleure façon est de se regrouper avec une autre région. Chacun peut aller dans la région qu'il souhaite du moment que son président de CREBS est au courant officiellement.



- **4-Peut –on mettre une rubrique « matériel » sur le site ?**
- Le site de la CNEBS n'est pas fait pour ce genre d'information, il est préférable de faire passer cette rubrique par Bio Sub
- **5-Existera –t'il une version CD-Rom de DORIS ?**
- C'est en cours avec Denis ADER, Doridien de la Région Ile-de-France-Picardie, mais l'inconvénient d'un CD-Rom est que ce document est fixe et ne peut pas évoluer, donc il faut en créer un autre plus tard
- **6-Est-il possible d'alléger le Niveau de Plongeur Bio niveau 1 pour ceux qui possèdent l'Attestation de Découverte ?**
- Non, L' Attestation de Découverte est un produit d'appel, ce n'est pas un brevet.
- **7-Peut –on alléger la formation du Plongeur Bio niveau 2 pour ceux qui ont eu préalablement le brevet d'AFBS ?**
- Cette décision est laissée à l'appréciation du formateur en fonction des connaissances des candidats,mais aussi du délai entre les deux brevets.
- **8-Jusqu'ou aller en matière d'Environnement ?**
- Compte –tenu de la complexité de ce problème, il nous appartient de parler des choses simples et proches de notre activité ; Ecogestes, Espèces protégées, déchets sur le littoral et en mer, etc...

## **Conclusion**

Le séminaire a atteint ses objectifs principaux qui étaient de briser les barrières hiérarchiques entre les différents niveaux fédéraux et ainsi d'une part de mettre en contact direct les cadres de terrain avec la commission nationale, et d'autre part de casser les silos éventuels entre régions et pratiques, entre clubs, département, régions et nationale. Ainsi pendant ces deux jours, tous ont pu échanger dans une atmosphère conviviale, et partager les expériences inter-régions, nouer des contacts, faire connaissance avec d'autres cadres Bio animés d'une même passion. Les représentants de la commission nationale et les instructeurs nationaux présents ont collecté les avis et souhaits de tous afin d'améliorer le réseau Bio et faire évoluer nos pratiques en répondant du mieux possible aux besoins. Rendez-vous à dans deux ans pour le 5<sup>ème</sup> séminaire des cadres.

Jacques DUMAS  
Vice –Président de la CNEBS

Christian ALEGOËT  
Chargé du Secrétariat de la CNEBS

## **ANNEXE 1**

Jacques DUMAS lors de sa conclusion avait demandé aux participants de lui envoyer leurs commentaires après ce séminaire. Voici les réponses qu'il a reçu et que nous joignons au compte – rendu .

Les questions sur les stages nationaux m'étaient un peu étrangères car je n'y ai jamais participé, la participation des IFBS me paraît néanmoins indispensable ;

Les ateliers auraient peut –être gagnés à être plus dirigés

De toute façon, je suis satisfait de mon week – end car il m'a permis de rencontrer d'autres plongeurs et d'échanger les expériences différentes.

Sur le plan logistique, rien à dire

Les horaires sont bien ; début et fin de matinée et fin le dimanche midi

Paris est pratique

Pour la prochaine fois j'essayerai de motiver les cadres de mon département

Dans les petits plus je rajouterai

- Présentation de l'équipe 'Animation avec le trombinoscope (en visuel projeté) en plus d la présentation orale
- Avoir un badge nominatif avec la région d'appartenance (pour faciliter les échanges)
- Diffuser la liste des participants( avec adresse e-mail pour ceux qui veulent bien transmettre leurs coordonnées)
- Mettre en ligne le compte –rendu du séminaire ... avec les photos

Vraiment j'ai trouvé ce séminaire très convivial. Et très réussi !!

Merci à toute l'équipe

## **AUTRES ANNEXES**

**ANNEXE 2** : Nouvelles cartes de Brevets Bio

**ANNEXE 3** : Illustration des cartes de Brevets

**ANNEXE 4** : Noms et adresses, ainsi que d'autres renseignements quand nous les avons eus des participants à ce séminaire.

**Annexe 5** : : Cursus cartes Bio

**ANNEXE 5** : Lettre du Président de la CNEBS annoncée dans le Compte -rendu

**ANNEXE 6 et 7** : :Photos du séminaire 2008 (uniquement les participants)